



Neuvéglise sur Truyère



DOSSIER : LE FUNÉRAIRE À NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE

Le mot du maire



Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil municipal j'ai le plaisir de vous communiquer ce nouveau bulletin d'informations communales. Pour respecter la réserve préconisée avant les élections municipales de 2020, ce bulletin sera le seul de cette année 2019.

Nous avons choisi d'aborder dans le dossier le sujet important du funéraire à Neuvéglise-sur-Truyère. En effet la commune a la responsabilité de 7 cimetières ! Le dossier apporte des informations sur leur gestion mais également sur une procédure longue et complexe dite de « reprise des tombes abandonnées » qui vient d'être lancée.

Je profite de ce bulletin de fin d'été pour remercier tous les opérateurs et bénévoles qui participent à l'animation de la commune tout au long de l'année et vous souhaiter une excellente rentrée !

Céline Charriaud

LES PRINCIPAUX DOSSIERS DU CONSEIL

• Budget principal

Le budget principal prévisionnel 2019 de Neuvéglise-sur-Truyère s'équilibre en fonctionnement à 2 690 484,51 € et en investissement à 3 038 340,76 €

DEPENSES de fonctionnement	DEPENSES CONSTATEES 2018	DEPENSES PROJETEES 2019		
	€	%	€	%
Charges de gestion (électricité, carburant, frais administratifs, assurances, cantines, entretien et réparation bâtiments, voiries...)	513 227,03	24	587 950,00	22
Charges de personnel	614 650,69	28	634 500,00	24
Charges courantes	176 095,28	8	182 970,00	7
Charges financières (intérêts des emprunts)	49 181,30	2	48 979,00	2
Atténuation de produits (dégrèvement impôts)	41 047,00	2	41 500,00	2
Charges exceptionnelles et opérations d'ordre entre sections (amortissements)	149 551,37	7	48 512,71	2
Dépenses imprévues	0	0	8 740,00	0
Virement à la section d'investissement	623 525,06	29	1 137 332,80	42
TOTAL	2 167 277,73	100	2 690 484,51	100

RECETTES de fonctionnement	RECETTES CONSTATEES 2018	RECETTES PROJETEES 2019		
	€	%	€	%
Remboursement rémunération du personnel (emploi aidé, arrêts maladie...)	81 021,43	4	34 600,00	1
Produits des services, du domaine et ventes diverses (coupes de bois, concession cimetières, cantines...)	105 768,74	5	115 132,00	4
Impôts et taxes	942 258,73	43	740 640,00	28
Dotations et participations	703 786,58	32	869 900,00	32
Loyers	188 222,58	9	199 332,00	7
Produits exceptionnels et opérations d'ordre entre sections	146 219,67	7	62 991,00	2
Résultat positif reporté			667 889,51	25
TOTAL	2 167 277,73	100	2 690 484,51	100

• Budget annexe eau (Lavastrie et Oradour) – assainissement collectif

Le budget prévisionnel 2019 s'équilibre en fonctionnement à 302 642,65 € et en investissement à 1 295 101,22 €

REALISATIONS, TRAVAUX ET PROJETS

• Détail des principaux projets d'investissement au budget principal

2019	DEPENSES prévisionnelles*	RECETTES prévisionnelles*
Voirie 2017 (Fauge de Lavastrie, la Chaumette d'Oradour)	81 200,00	20 000,00
Voirie 2018 (Serre et Bonnestrade d'Oradour, secteur de Gros de Neuvéglise, murs Lanau et tennis Neuvéglise)	319 984,00	8 163,00
Eclairage public	49 500,00	-
Acquisition de matériel	62 000,00	1 092,00
Bâtiments communaux (ex : extension Relais de l'Epie)	30 000,00	-
Plaques de rue + plans	20 000,00	-
Ecole	10 000,00	-
Stand de tir	-	53 076,00
Centre d'Incendie et de Secours	344 900,00	212 940,00
Colombariums	20 000,00	-
Rénovation gendarmerie	1 860,00	49 399,00
Travaux sur chemins ruraux	50 000,00	-
Rénovation église Lavastrie	219 167,00	150 588,00
Voirie 2019 (Fontbonne de Lavastrie, route de Chies, entrée de bourg de Neuvéglise)	421 732,00	222 210,00
Locaux chasse Oradour	10 000,00	-
Aménagement cœur de bourg Neuvéglise, requalification secteur salle polyvalente Neuvéglise ; orientation d'aménagement bourg Lavastrie avec travaux accès presbytère	15 000,00	-
Aménagements salles polyvalentes Sériers et Lavastrie	48 000,00	3 240,00
Procédure de reprise de tombes (7 cimetières) et mur du cimetière d'Oradour	8 000,00	-



• Détail des principaux projets d'investissement au budget annexe eau-assainissement collectif

2019	DEPENSES prévisionnelles*	RECETTES prévisionnelles*
STEP Chambernon	-	26 377,12
Raccordement en eau du village du Mas de Lavastrie	197 947,00	26 377,12
Programme assainissement 2018 (partie RD 48)	238 436,00	81 222,00
Programme assainissement 2018 (secteur Chambernon)	268 975,00	217 698,00
Télégestion Oradour et Lavastrie	20 000,00	-
Etude eau Oradour	10 000,00	-
Partenariat eau Ste-Marie/Oradour	-	21 007,15



*les montants indiqués correspondent aux sommes prévues par projet pour l'année 2019 – un projet est le plus souvent réalisé sur plusieurs exercices budgétaires



Chambernon



la Chaumette d'Oradour

Entretien des chemins par les employés communaux

Période : avril/mai 2019

820 h travaillées soit
0,52 Equivalent Temps Plein

1154 tonnes de matériaux mis en œuvre

166 rotations

225 km traités

Débroussaillage/coupes d'eau/fossés à automne/hiver

DOSSIER – LE FUNÉRAIRE À NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE

• Une mission de service public

Le funéraire est une mission de service public qui peut être décomposée en 2 catégories :

- **Les opérations des pompes funèbres habilitées** (transport des corps, avant et après la mise en bière, organisation des obsèques, inhumation, exhumation et crémation...etc...). Si les opérations relevant des pompes funèbres ne sont plus gérées directement par la commune, les autorisations administratives post mortem sont délivrées par le maire qui demeure responsable de la surveillance des opérations funéraires.

- **Les lieux de sépultures.** Il s'agit le plus souvent des cimetières et sites cinériaires relevant des communes...



• 7 cimetières

La commune gère actuellement 7 cimetières : Oradour, Rouire, Tagenac, Neuvéglise, Fressanges, Lavastrie et Sériers. Elle peut proposer aux familles l'utilisation temporaire des caveaux communaux présents dans chaque cimetière des bourgs (Oradour, Lavastrie, Sériers et Neuvéglise). Les cimetières de la commune déléguée de Neuvéglise ont un règlement intérieur.



• Inhumation en concession particulière

La commune a institué des concessions particulières. Les modalités d'achat de concessions particulières sont fixées par les Conseils municipaux historiques. A Neuvéglise-sur-Truyère elles sont concédées à perpétuité ou pour une période de trente ans (Cf. encadré). Les concessions trentenaires sont renouvelables par les familles. Les cimetières sont libres d'accès.



• Entretien

L'entretien des tombes, monuments funéraires et de leurs abords immédiats incombe aux familles. La commune entretient les allées, les caveaux communaux présents dans chaque cimetière des bourgs (Lavastrie, Neuvéglise, Oradour et Sériers) et les enceintes (murs, portails).



• Des travaux d'envergure récents

Dû à un glissement de terrain, le renforcement du mur du cimetière de Sériers a été effectué en 2017 pour un montant de travaux de près de 200 000 € (Cf. bulletin n°1 de décembre 2017). Les agrandissements des cimetières de Fressanges et Neuvéglise se sont terminés en 2017 pour un total (acquisitions et travaux) de près de 300 000 €. L'ancien cimetière de Neuvéglise est totalement occupé depuis 2018.



Indemnité pour catastrophe naturelle

Le glissement de terrain impactant le cimetière de Sériers a fait l'objet d'une reconnaissance en « catastrophe naturelle ». La commune a ainsi pu être dédommagée à hauteur de 70 000 €.

Tarifs des concessions privées

Cimetière	€/m²*	Durée	Année de la délibération fixant le tarif
Oradour	30	Perpétuité	2011
Rouire	30	Perpétuité	2011
Tagenac	15,24	Perpétuité	1974
Neuvéglise**	100 50	Perpétuité 30 ans	2016
Fressanges -ancien-	15,24	Perpétuité	1974
Fressanges -extension-	100 50	Perpétuité 30 ans	2016
Lavastrie	60	Perpétuité	2015
Sériers	83	Perpétuité	2010

* tarifs des communes historiques non harmonisés

** l'ancien cimetière est totalement occupé

• La procédure de reprise des concessions en état d'abandon

Le conseil municipal de Neuveglise-sur-Truyère a délibéré à l'unanimité pour engager une procédure de reprise de tombes sur les 7 cimetières communaux.

Tous les cimetières possèdent en effet des tombes dites « abandonnées », ou qui semblent l'être, et dont la dégradation peut détériorer les sépultures voisines ou bien être dangereuse pour les visiteurs, les entreprises ou le personnel d'entretien. Cette procédure est longue, environ 5 ans, et coûteuse. Intervenir sur tous les cimetières à la fois permet donc d'optimiser les coûts.



La conduite de la procédure implique tout d'abord que soient réunies deux conditions cumulatives :

- d'une part, la procédure ne peut intervenir qu'à l'issue d'une période de trente ans. La reprise est en outre impossible dans les dix années consécutives à la dernière inhumation dans la concession

- d'autre part, la concession doit avoir « cessé d'être entretenue »

Première étape : Constatation de l'état d'abandon. Les descendants et successeurs des titulaires des concessions visées par l'opération de reprise et les per-

sonnes chargées de leur entretien sont informés par le maire, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, du jour et de l'heure de la visite destinée à la constatation de l'état d'abandon.

Deuxième étape : La constatation de l'état d'abandon est matérialisée par l'établissement d'un procès-verbal établi contradictoirement avec les personnes concernées et publié selon les dispositions réglementaires.

Troisième étape : À l'issue d'un délai de trois ans après l'exécution des formalités de publicité de la deuxième étape, dans l'hypothèse où aucun acte d'entretien constaté contradictoirement n'a été réalisé sur la concession pour remédier à son état d'abandon, un second procès-verbal est établi.

Quatrième étape : Un mois après la notification du second procès-verbal, le maire peut saisir le conseil municipal qui se prononce sur le principe de la reprise de la ou des concessions en état d'abandon.

Cinquième étape : La reprise est prononcée par arrêté.

Etape finale : la reprise matérielle des sépultures consiste en l'exhumation des restes et leur transfert à l'ossuaire municipal ou leur crémation et l'enlèvement des monuments, signes funéraires et caveaux présents sur les concessions reprises.

Cette action est complexe à mener et juridiquement très spécifique. La commune est donc accompagnée dans cette procédure (étape 1 à 5) par une entreprise spécialisée retenue après mise en concurrence, la société Elabor.

Crémation et columbarium

De plus en plus de personnes choisissent de se faire incinérer. La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 supprime la possibilité de détenir l'urne à domicile. Les cendres issues de la crémation peuvent être :

- soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ;

- soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet : jardin du souvenir d'un cimetière ;

- soit dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques.

Le cimetière du bourg de Neuveglise possède un columbarium avec jardin du souvenir. Une plaque au nom du défunt est fournie par la commune. Cet aménagement a été possible dans le cadre de l agrandissement du cimetière terminé en 2017. Les cimetières de Lavastrie, Oradour et Sériers vont prochainement être dotés de columbarium.



Tarifs columbarium

Durée : 30 ans

Petite case = 400 €

Grande case = 600 €

ÇA BOUGE !

• Soutien renforcé aux associations

Lors de la rencontre annuelle avec les 40 associations de Neuveglise-sur-Truyère le vendredi 1er mars 2019 à la salle polyvalente de Neuveglise, plusieurs sujets ont été abordés :

- Sécurité des manifestations avec l'intervention des gendarmes de la brigade de Neuveglise,
- Présentation de la nouvelle association « Les Elfes »
- Soutien de la commune par le prêt gratuit de matériel, des salles et accompagnement financier



Nouveauté cette année, la prise en charge intégrale des démarches administratives et des frais SACEM (autorisation diffusion artistique) et SPRE (droits d'auteurs) pour toutes les associations de la commune, dans le cadre d'une convention spécifique entre la SACEM et la commune.



La commune a organisé 4 « journées citoyennes » ce printemps, une par commune déléguée. Les habitants ont d'abord été conviés à des réunions de préparation pour choisir les travaux qu'ils souhaitaient faire et les dates d'intervention. Le jour J ils se sont retrouvés pour réaliser tout ou partie du programme (Cf. couverture). Chaque session s'est clôturée autour d'un temps de convivialité offert par la commune.

Ces journées complètent l'immense travail réalisé par de nombreux bénévoles qui œuvrent individuellement ou au sein des associations de villages (Chambernon, Fressanges, Lanau, Orcières, Rochegonde, Sieujac, Tagenac, Vernuejols-Costeirac). Ils organisent depuis très longtemps leur propre journée citoyenne pour embellir nos villages.

Merci à tous pour cet engagement citoyen en faveur d'un cadre de vie agréable !

Félicitations aux bénévoles et à toutes les associations pour leur implication et leur dévouement dans les animations de Neuveglise-sur-Truyère tout de long de l'année !

• Les Trails de la Truyère

Crée par des passionnés de pleine nature, cette nouvelle association sportive affiliée à la fédération française d'athlétisme se donne pour objectif d'organiser des courses de trail dans la vallée de la Truyère au printemps 2020. Au programme, plusieurs parcours aux difficultés graduées et une randonnée solidaire pour les marcheurs. Bienvenue et longue route à l'association « Les Trails de la Truyère » ! Contact : Gérard Chauvet chauvetgerard@sfr.fr



• Valoriser le stade de football Fillon



Ce terrain de football est homologué de niveau 5, catégorie minimum nécessaire pour évoluer en championnat. Afin de maintenir en état et valoriser ce bel équipement actuellement sous-exploité, la commune a signé pour 3 saisons une convention de mise à disposition avec l'Etoile Sportive de Neuveglise, le Groupement de Jeunes Planèze-Truyère (école de foot), l'Union Sportive de Saint-Flour, la ville de St-Flour et Saint-Flour communauté. La commune procure matériel et fournitures aux clubs qui en assurent l'entretien et l'utilisent pour leurs activités.

VIVRE A NEUVEGLISE-SUR-TRUYÈRE

• 2 juillet 2019, la foudre est tombée sur le clocher de l'église St-Baudel

Un incendie s'est déclaré au sommet du clocher peu après 20h mercredi 2 juillet. La réactivité et mobilisation des pompiers de Neuvéglise, appuyés par ceux de Chaudes-Aigues et de St-Flour avec intervention de la grande échelle, ont permis de l'éteindre rapidement.



Le parafoudre a préservé l'église et les maisons alentours et guidé la foudre, d'une intensité exceptionnelle, dans le sol. Les dégâts recensés ne sont fort heureusement que matériels et concernent :

- Le poinçon de charpente du clocher et sa couverture
- L'horloge et le mécanisme des cloches
- L'éclairage public de la place Albert
- Les installations électriques et internet de l'église, de la chaufferie bois, des sous-stations et des écoles
- Des branchements d'eau carbonisés
- Des dégâts électriques diffus de la cantine jusqu'à la gendarmerie

De nombreuses installations de particuliers ont également été impactées.

A ce jour, toutes les réparations nécessaires ont été réalisées exceptées pour le clocher (mis en sécurité), les cloches et l'éclairage public pour lesquels l'expert de l'assurance de la commune doit donner son aval. Le préjudice financier total pour la commune est à ce jour évalué à plus de 100 000 € pris en partie en charge par l'assurance.

• Ecoles : rentrée 2019, lundi 2 septembre.

- Un nouveau professeur des écoles à Oradour

Charlotte Irle, originaire de Sériers, est la nouvelle enseignante de la classe unique de l'école d'Oradour qui compte 8 élèves (1 PS, 3 CE1, 1 CE2, 1 CM1, 2 CM2). Elle remplace Pauline Coutel qui rejoint une école sanfloraine.

- 104 inscrits à Neuvéglise

Classes	Inscrits en mairie	Enseignante
TPS - PS	17	Mme Fillon
MS - GS	20	Mme Guillaume
CP – CM1	24	Mme Marcuz
CE 1 et 2	24	Mme Orliac
CM 2	19	Mme Blanquet

• Mise en valeur du lac de Sériers

La commune a signé un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne destiné à faire connaître et valoriser ce site remarquable !



Défense incendie

Le recensement et contrôle de tous les Points d'Eau Incendie a été réalisé par un organisme spécialisé retenu dans le cadre d'un groupement de commande organisé par Saint-Flour communauté. Ces données sont importantes en cas d'intervention des pompiers et doivent désormais être intégrées dans un arrêté communal pour répondre à la mise en œuvre du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie. La couverture du risque incendie reste sous l'autorité du Maire au titre de ses pouvoirs de police administrative générale.

LE COIN DES HABITANTS

• Piscine de Lanau

Ouverte du 6 juillet au 29 août



• Bientôt un plan communal pour se repérer et s'orienter !



Epicerie : étude de marché

Suite à la fermeture de l'épicerie en mai dernier, le Conseil municipal, très conscient de l'utilité d'une épicerie de proximité, a décidé de faire faire une étude de marché pour savoir si une telle activité est économiquement viable sur la commune. L'étude conclue positivement et apporte des précisions sur la zone de chalandise, le potentiel de chiffre d'affaire et le panier moyen. Précisons que le local situé place Albert est privé et l'activité épicerie l'était également. La commune a souhaité réaliser cette étude pour accompagner d'éventuels candidats au redémarrage d'une activité épicerie sur le bourg de Neuvéglise et la tient à la disposition d'éventuels porteurs de projets.

• Des relais lecture dynamiques au plus près des habitants

Les mairies déléguées de Lavastrie, Oradour et Sériers disposent d'un point bibliothèque. Les livres peuvent être lus et/ou empruntés aux horaires d'ouverture au public des secrétariats. De plus, en partenariat avec la médiathèque communautaire de Neuvéglise, un compte « relais lecture » existe pour chaque site (Lavastrie, Oradour et Sériers). Pour recevoir directement des ouvrages en relais lecture vous pouvez demander aux secrétaires de mairie ou aux bénévoles des relais lecture présents de vous réserver des documents via le compte « relais lecture ». Les ouvrages seront ainsi directement livrés dans votre relais lecture.



• Activités nouvelles

- **JY Roche** a créé son entreprise de plomberie-chauffagiste



- **l'Atelier l'Oubradou** : Marie-Anne Dorléans, pose ses crayons et ses pinceaux à Neuvéglise. Elle propose restauration de tableaux, de dorures, encadrement d'art et cours de peinture. Contact : 06 84 00 61 42 et www.atelier.oubradou@free.fr



- **Patricia Ginhac**, bien être et soins naturels : réflexologie, praticienne trame, libération des tensions musculaires, conseillère en apithérapie, contact : 06.77.34.71.05 ou patriciaginhac@yahoo.fr



Etat civil 2018

34 décès déplorés

3 à Lavastrie
21 à Neuvéglise
5 à Oradour
5 à Sériers

3 mariages célébrés

1 à Lavastrie
1 à Neuvéglise
1 à Sériers

5 Actes Civils de Solidarité enregistrés

4 à Neuvéglise
1 à Oradour

9 naissances enregistrées

1 à Lavastrie
BESSE Hugo
8 à Neuvéglise
ARNOULD Looka
CLERMONT Eden
GERWERT Gabin
LYONNET Mïa
MERESSE Adèle
PLAZANET Aria
PORTE Eloïse
ZIANI Lina
Bienvenue aux enfants et félicitations aux parents !

Bulletin d'informations municipales gratuit de la mairie de Neuvéglise sur Truyère – 1 Place Albert – 15260 NEUVÉGLISE SUR TRUYERE – Tél : 04 71 23 81 68 - E-mail : contact@neuveglisesurtruyere.fr – Directeur de la publication : Céline Charraud – Rédaction : MT. Bartholomé, A. Chrétien, M. Domergue, MN. Ferrié, F. Levy, M. Panafieu, J. Richard, J. Sabot – Crédits photos – La Montagne, Saint Flour Communauté – Maquette : Couleur Vive - Imprimerie : La dépêche d'Auvergne – Tirage : 1200 exemplaires.